

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CONFEJES ET L'ONG Le Français en Partage**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays ayant le Français en partage (CONFEJES) œuvre à la consolidation des relations entre ses membres et au renforcement d'une solidarité agissante articulée autour du triptyque :

- Jeunesse
- Sport
- Formation des cadres

Le Français en Partage (LFP) est une organisation non gouvernementale de droit français qui rassemble pour des actions de solidarité francophone des associations actives à l'international. Le Français en Partage agit par la promotion internationale du français, pour des actions :

- humanitaires
- de solidarité francophone
- de développement éducatif, économique et culturel (art 2 des statuts)

Les programmes de la CONFEJES comportent des volets Formation pour lesquels il est utile de mettre à la disposition des cadres et des étudiants des livres, des revues, des programmes informatiques, des supports sonores et visuels, que LFP a vocation de réunir. Par ailleurs, plusieurs associations adhérentes de LFP ont déjà des actions dans des pays membres de la CONFEJES, par exemple la constitution de bibliothèques et de médiathèques, l'organisation de sessions de formation, la réhabilitation et la construction d'équipements destinés à la jeunesse et au sport. C'est pourquoi les parties ont convenu d'explorer des modalités de partenariat et de les mettre en œuvre chaque fois qu'elles le décideront d'un commun accord.

Les éléments pratiques d'application, les contributions financières respectives et les apports, les marches à suivre, feront l'objet d'échanges de correspondances et, si nécessaire de protocoles détaillés.

La participation d'intervenants extérieurs est subordonnée à l'accord des parties. Dans le cas où des associations membres de LFP seraient associées aux projets, par exemple le Club de Paris du Panathlon International dans le domaine du Sport, leurs représentants seraient invités à s'engager formellement, leurs participations étant subordonnées à l'accord formel des parties.

La CONFEJES donne son agrément à LFP pour collecter auprès des fédérations sportives, des associations et des collectivités locales, des dons sous toutes formes destinés à concourir aux actions de solidarité francophone telles qu'elles ont été définies dans le présent texte.

Les parties ont convenu de faire le point régulièrement sur l'évolution de ce partenariat et de l'adapter si nécessaire.

Fait à Paris, le mercredi 26 janvier 2005

Denys FERRANDO-DURFORT  
Délégué général de LFP  
Membre –Fondateur

Victor KOUASSI  
Secrétaire Général  
de la CONFEJES